Sauverois



Mot du maire

Le 19 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur a adopté, en séance extraordinaire, le budget municipal pour l'exercice financier 2023, ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

Le budget équilibré 2023 de la Ville s'élève à 33 447 000 \$, alors que le taux de taxation résidentiel a été fixé à 0,63490 \$ par 100 \$ d'évaluation. Plus concrètement, pour une propriété d'une valeur moyenne de 381 279 \$ à Saint-Sauveur, la hausse annuelle variera entre 177 \$ et 267 \$, selon les services dont celle-ci bénéficie en termes d'aqueduc et d'égout.

Cet exercice budgétaire a été établi en tenant compte du contexte inflationniste et économique qui sévit actuellement et qui a une incidence non seulement sur nos citoyens, mais sur ceux de l'ensemble de la province. Ce processus a fait l'objet d'un travail diligent et rigoureux auquel les élus et les fonctionnaires municipaux ont participé ces dernières semaines, avec en tête le respect de ces buts ultimes : maintenir des services de qualité, rationaliser les dépenses dans un contexte inflationniste et limiter l'impact de la hausse des taxes pour les citoyens.

En ce qui a trait au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025, un investissement de plus de 69,5 M\$ est prévu pour la réalisation de grands projets, notamment l'amélioration des infrastructures, dont les bâtiments et stationnements municipaux, la réfection de routes et trottoirs ainsi que la mise à niveau des réseaux d'eau. On souhaite aussi procéder à la réfection et la mise en place de nouvelles infrastructures telles que la création de parcs à chien, la construction d'une nouvelle caserne destinée au Service de sécurité incendie ainsi que la modernisation et l'ajout de nouveaux modules au parc de planche à roulettes. À cela s'ajoute l'aménagement de sentiers sur plus de 1 million de mètres carrés de terrain.

Il est important ici de préciser que le montant estimé des investissements prévus au PTI est une intention de réalisation. Plusieurs facteurs peuvent influencer celle-ci, dont les taux d'intérêt en vigueur, les subventions à recevoir et l'évolution des besoins dans le temps.

Le budget 2023 en est un responsable et rigoureux, qui reflète notre ferme intention de maintenir un taux de taxation parmi les plus bas au Québec. Il illustre également notre volonté d'amélioration continue pour tous les aspects touchant l'organisation municipale.

Pour terminer, je suis heureux de vous annoncer l'adhésion de la Ville à la nouvelle plateforme citoyenne Voilà! Grâce à celle-ci, les citoyens pourront dorénavant consulter leur compte de taxes en ligne ainsi que le solde de leur état de compte. Vous trouverez les détails de cette application à la page suivante. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de l'administration municipale de développer l'offre de services numériques pour ses citoyens. Il s'agit là d'une façon simple et rapide d'obtenir l'information au bout des doigts.

Jacques Gariépy



Mot du maire 2 Paiement du compte de taxes municipales		
3 Compte de taxes municipale	4 Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025	

Conseil municipal



Caroline VINET

Siège N° 1



Marie-José COSSETTE

Siège N° 2



Geneviève DUBUC

Siège N° 3



Carole VIAU

Siège Nº 4



Rosa BORREGGINE

Siège N° 5



Luc MARTEL

Siège N° 6

Consultez votre compte de taxes en ligne grâce à Voilà!

Dès le mois de février prochain, les citoyens de Saint-Sauveur auront accès à la nouvelle plateforme Voilà! Celle-ci permettra de visualiser son compte en ligne, d'en connaître le solde et d'obtenir les dates d'échéance de paiement. Pour bénéficier de ces fonctionnalités, les Sauveroises et Sauverois devront se créer un Dossier citoyen personnalisé, en téléchargeant gratuitement l'application sur l'App Store ou Google Play, au moyen du code QR ci-dessous, ou en visitant le site Internet saint-sauveur.appvoila.com/fr/.



Paiement du compte de taxes municipales

Les comptes de taxes supérieurs à 300 \$ sont payables en 4 versements égaux. Les dates d'échéance sont les suivantes :

Le 11 mars 2023

(premier versement)

Le 11 mai 2023

(deuxième versement)

Le 11 juillet 2023

(troisième versement)

Le 11 septembre 2023 (quatrième versement)

À noter que si le montant du compte de taxes est de 300 \$ ou moins, il devra être acquitté en totalité au plus tard le 11 mars 2023.

Modes de paiement

PAR INTERNET

Le paiement peut être effectué en ligne auprès des institutions financières participantes. Voici les étapes à suivre:

- Ajoutez la Ville de Saint-Sauveur dans la liste de vos fournisseurs.
- Inscrivez le numéro de matricule (la série de 18 chiffres, incluant les zéros, mais sans les traits d'union).

PRIVILÉGIEZ LE MODE DE PAIEMENT PAR INTERNET

Trouvez-nous en inscrivant le terme « Sauveur » lors de votre recherche.

EN PERSONNE

Présentez-vous à l'hôtel de ville pendant les heures ouvrables, au 1, place de la Mairie. Les modes de paiement acceptés sont les suivants : carte de débit, argent comptant, chèque.

PAR LA POSTE

Faites-nous parvenir vos coupons de remise, accompagnés de mandats-poste ou de chèques postdatés, libellés à l'ordre de la Ville de Saint-Sauveur, à l'adresse suivante : 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R6.

Des questions?

Veuillez joindre le Service des finances, par courriel, à taxation@vss.ca, ou par téléphone, au 450 227-0000, poste 2120.

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

Principaux taux de taxes et tarifs

	2023	2022
TAXES À L'ÉVALUATION (/100 \$)		
Foncière résidentielle	0,63490\$	0,58840\$
Foncière non résidentielle	1,74160\$	1,60070\$
Foncière terrains vagues desservis	1,26980\$	1,17680\$
Entretien du réseau d'égout	0,02687\$	0,01834\$
Égout pluvial – Dette	0,00135\$	0,00130\$
Aqueduc - Dette	0,00587\$	0,00111\$

TARIFS (PAR LOGEMENT)				
EAU				
Résidentiel	217\$	180\$		
Commercial (189 m³ à 3 000 m³) (/m³)	0,901\$	0,759\$		
Commercial (excédent de 3 000 m³) (/m³)	0,995\$	0,850\$		
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES				
Résidentiel	96\$	94\$		
Commercial 1	108\$	106\$		
Commercial 2	219\$	216\$		
MATIÈRES RÉSIDUELLES				
Résidentiel	234\$	234\$		
Commercial - base	98\$	128\$		
Commercial - ordures et matières organiques	variable	variable		

Prévisions budgétaires 2023

	2023	2022
REVENUS		
Taxes	27 936 500 \$	25 561 600\$
Paiement tenant lieu de taxes	87 200\$	64 300\$
Transferts	639 200\$	536 400\$
Services rendus aux municipalités	1 212 200\$	1 187 200\$
Autres services rendus	707 600\$	492 300\$
Imposition de droits	2 212 900\$	2 198 400\$
Amendes et pénalités	451 000\$	421 000\$
Intérêts	170 400 \$	145 400\$
Autres revenus	30 000\$	30 000\$
	33 447 000 \$	30 636 600\$
PÉRENCES	222	0000
DÉPENSES	2023	
Administration générale	5 375 700 \$	
Sécurité publique	5 882 900\$	
Transport	7 490 800 \$	
Hygiène du milieu	5 479 900\$	4 764 100\$
Aménagement, urbanisme et développement	1 981 400\$	1 865 600\$
Loisirs et culture	5 217 400 \$	4 735 300\$
Service de dette et frais financiers	3 410 900\$	2 461 700\$
Autres affectations et divers	409 700 \$	332 600\$
Affectation du surplus	(1 801 700) \$	(1 270 700)\$
	33 447 000 \$	30 636 600\$
QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS	2023	2022
Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée Saint-Sauveur	378 400\$	331 000\$
Régie d'assainissement des eaux usées	490 800\$	452 300\$
Sûreté du Québec MRC des Pays-d'en-Haut	3 581 300 \$	3 460 900\$
MRC des Pays-d'en-Haut	3 121 700 \$	2 644 400\$
	7 193 800 \$	6 557 600\$



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025



INVESTISSEMENTS	2023	2024	2025
INFRASTRUCTURES			
Agrandissement du site de dépôt à neige			1 000 000\$
Amélioration du traitement de l'eau potable			6 250 000\$
Aménagement de parcs à chiens	350 000\$		
Aménagement du parc Camille-Michel pour la gestion des eaux pluviales	1 500 000\$		
Drainage et pavage	1 841 500\$	300 000\$	
Fibre optique reliant tous les bâtiments municipaux	3 100 000\$		
Mise à niveau de stations de pompage, puits, conduites	2 010 000\$	475 000\$	
Modernisation du parc de planche à roulettes	1 450 000\$		
Réaménagement du stationnement public (Gare et Principale)		100 000\$	1 000 000\$
Réfection et pavage de rues - secteur non urbanisé	5 000 000\$	2 600 000\$	1 700 000\$
Réhabilitation de conduites et pavage	11 700 000\$		
Remplacement du pont du chemin du Mont-Maribou	1 000 000\$		
Remplacement d'une conduite d'eaux pluviales	400 000\$		
BÂTIMENTS			
Aménagement et mise aux normes de bâtiments municipaux	525 000\$	150 000\$	
Ateliers municipaux		2 000 000\$	
Bâtiment de service au parc John-HMolson		2 200 000\$	
Caserne incendie		12 000 000\$	
Centre communautaire et culturel intergénérationnel			3 100 000\$
Mise aux normes des génératrices de bâtiments municipaux	700 000\$		
Réfection extérieure du bâtiment du 6, avenue de la Gare	300 000\$		
ÉQUIPEMENTS ET DIVERS	0F 000 Å	05 0000	
Communications	25 000\$	25 000\$	40.0000
Divers	150 500\$	95 000\$	40 000\$
Sécurité incendie	70 500\$	63 500\$	35 500\$
Technologie de l'information	61 550\$	25 000\$	
VÉHICULES			
Voirie	2 565 000\$	1 230 000\$	1 120 000\$
TERRAIN ET SENTIERS			
Acquisition de terrains pour la préservation et l'aménagement de sentiers	809 500\$	450 000\$	
	33 558 550\$	21 713 500\$	14 245 500\$
SOURCES DE FINANCEMENT	2023	2024	2025
	17 945 496\$	11 750 160\$	7 920 000\$
Règlement d'emprunt (ensemble) Règlement d'emprunt (aqueduc ou égout)		75 000\$	
Règlement d'emprunt (secteur)	5 106 900\$		2 500 000\$
Subventions	918 140\$	230 000\$ 7 600 000\$	7 750 0000
	7 916 214\$		3 750 000\$
Surplus affecté	1 160 136\$	145 000\$	67.0004
Fonds de roulement	400 000\$	292 335\$	63 668\$
Fonds de parcs	46 086\$	1 605 655 5	77 0== 1
Contribution de villes partenaires	65 578\$	1 621 005\$	11 832\$
	33 558 550\$	21 713 500\$	14 245 500\$